

La directive cadre sur l'eau et le système d'acquisition et de diffusion des données sur l'eau

Restitution des débats de la réunion d'information et d'échange, organisée avec l'appui de la section Rhône-Alpes le mercredi 31 mai 2006

Synthèse

L'objectif de cette réunion était d'informer et de débattre de la mise en œuvre des programmes de surveillance de la qualité des eaux prévus par la directive cadre sur l'eau.

En synthèse des échanges, plus largement rapportés dans le compte-rendu, les points les plus significatifs de la discussion ont été les suivants.

- Les besoins des acteurs locaux autant que les obligations réglementaires convergent vers un consensus sur la nécessité de disposer plus rapidement des données déjà disponibles, ce qui amène encore de nombreuses interrogations sur la validation d'une part et la valorisation de ces données d'autre part : qui (le producteur, le « collecteur » ?) et pour qui (acteurs de l'eau, grand public ?), avec quels moyens et dans quels délais, quelles données faut-il diffuser (brutes ou élaborées) ?
- Les obligations de mise à disposition de l'information (convention d'Aarhus, droit d'accès à l'information relative à l'environnement, DCE...) sont encore mal connues des producteurs de données, tandis que les implications de ces textes sont mal appréhendées.
- Lorsque l'on parle de données d'usage se pose rapidement la question du lien entre les mesures de la qualité des eaux et celle des pressions sur les milieux (ex. : rejets). Ces dernières sont encore mal recensées pour être efficacement prises en compte pour la programmation et l'évaluation des actions, qu'elles soient curatives ou préventives.

Concernant la discussion sur la mise en œuvre des réseaux de contrôle opérationnel, il ressort que les réseaux spécifiques en lien avec la DCE ne répondant pas systématiquement aux besoins locaux (de

connaissance et de gestion), ces derniers auront toujours besoins de leurs propres réseaux.

Cependant, les structures locales de gestion, telles que les CLE, doivent utiliser les outils mis à leur disposition pour « bancariser » et valoriser leurs données et n'ont pas à développer leur propre système d'information. Ceci implique d'engager rapidement les discussions entre services de l'État et maîtres d'ouvrage afin d'articuler les besoins et les contraintes réglementaires des acteurs locaux (réseaux d'usage) et les exigences de la DCE (réseau de contrôle opérationnel) dans une perspective de co-construction.

1. Introduction

Marie-Agnès Chapgier¹, présidente de la section Rhône-Alpes de l'Astee ouvre la séance en rappelant les objectifs de cette journée, co-organisée avec la Diren Rhône-Alpes et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. Les objectifs de notre réunion étaient les suivants.

• Informer

- sur la réforme du système d'information sur l'eau,
- sur les différents réseaux de mesure en lien avec la DCE,
- sur l'état des lieux des dispositifs de collecte,
- sur le schéma directeur des données sur l'eau du bassin.

• Débattre

- du rôle des réseaux d'usage dans les contrôles opérationnels et additionnels,
- du rôle des collectivités et des acteurs privés,
- de la qualité et de la valorisation des données,
- des problèmes techniques, économiques et institutionnels à la mise en commun : pertinence des données, qualité des données et interprétation, délais et

¹ DRASS Rhône-Alpes.

moyens de mise à disposition, propriété des données et responsabilités.

Guillaume Stahl², animateur du groupe de travail « Systèmes d'acquisition et de diffusion des données sur l'eau » de la commission "Ressources en eau et Milieux aquatiques" de l'Astee présente les travaux de ce groupe depuis 2002.

Ce groupe de travail a souligné l'intérêt marqué et croissant pour des informations concernant la réforme du Système d'information sur l'eau. Les échanges qui ont eu lieu ont pointé un certain nombre d'éléments qu'il convient de rappeler en préambule aux débats.

2. Les impacts de la directive cadre sur la gestion des données sur l'eau, typologie et évolution des différents réseaux de mesures

Afin d'introduire les deux tables rondes de l'après-midi, Yves Gouisset³ et Laurent Gasnier⁴ présentent l'impact de la DCE sur la gestion des données sur l'eau :

- typologie et évolution des réseaux, point sur les outils mis à disposition ;
- acteurs impliqués, contraintes institutionnelles, techniques, financières, juridiques ;
- prise de conscience des besoins et de l'intérêt d'un meilleur partage de l'information en illustrant par des exemples les bénéfices de ce partage.

Le contexte de la mise en place du Système d'information sur l'eau est décrit à partir des bases de données existantes. Ces bases de données, ainsi que celles qui seront développées dans le futur, reposent sur le principe de l'interopérabilité des réseaux. Un exemple est décrit autour de la banque de données sur les plans d'eau (SIPE) pour laquelle le bassin RM&C est pilote. Le "Schéma directeur des données sur l'eau du bassin RM&C" (SDDE) est le plan d'action pour construire le SIE au niveau du bassin. Il existe aujourd'hui à l'état de projet et est consultable à l'adresse suivante : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr. Ce document engage non seulement les pouvoirs publics mais également l'ensemble des acteurs de l'eau.

² Lyonnaise des Eaux Suez.

³ DIREN Rhône Alpes, délégation de bassin RM&C.

⁴ Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.

Un élément important de la démarche d'élaboration des schémas directeurs des données sur l'eau est l'obligation de mettre à la disposition du public l'information environnementale qui découle :

- de la signature par la France de la convention d'Aarhus ;
- de la loi du 26 octobre 2005 sur le droit d'accès à l'information relative à l'environnement.

En complément de ces obligations réglementaires, il est essentiel aujourd'hui de bien mettre en regard les coûts d'acquisition des données avec ceux des investissements consentis pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Les deux principaux types de réseaux de la DCE sont les suivants.

• Le contrôle de surveillance

Il rend compte de l'état des eaux à l'échelle du district et son évolution à long terme, sans tenir compte de leur état prévisionnel (risque de non-atteinte du bon état). Il ne caractérise pas chaque masse d'eau (en clair : on n'a pas un point par ME) mais doit assurer une représentativité statistique de l'état général des eaux du bassin. Il doit être pérenne (à partir de 2007 et au moins jusqu'en 2027, voire au-delà), d'où la maîtrise d'ouvrage État et ses établissements publics, mais il peut s'appuyer sur des points à maîtrise d'ouvrage des collectivités volontaires.

• Le contrôle opérationnel

Il est mis en place pour les ME qui risquent de ne pas atteindre leurs objectifs malgré les mesures prises (au minimum un point de mesure par masse d'eau). Comme on ne suit que l'évolution des paramètres à l'origine du risque, sur une durée limitée (jusqu'à l'atteinte de l'objectif environnemental), il est moins coûteux que le contrôle de surveillance. Il a vocation à être principalement mis en œuvre par les acteurs locaux car il contrôle l'efficacité des actions. Les points seront donc définis en co-construction locale à partir de 2007.

En résumé, l'impact de la DCE sur les réseaux de mesure constitue une évolution davantage qu'une révolution. En effet, les futurs réseaux s'appuient sur les réseaux existants, confortés et ajustés.

Il est important de noter que l'ensemble de ces réseaux est défini pour suivre l'évolution de l'état des eaux, l'efficacité des mesures et des préconisations du

SDAGE à l'échelle du bassin, et pour rendre compte à l'Europe. Ils ne répondront par conséquent pas nécessairement à tous les besoins locaux de connaissance et de gestion. C'est pourquoi tous les réseaux « hors DCE » conservent leur intérêt propre (suivi patrimonial départemental, local, suivi d'actions...). Dès lors, il faut insister sur l'intérêt collectif à maintenir la cohérence d'ensemble des réseaux et à partager l'information.

• Débat

L'agence de l'eau a précisé le lien entre la collecte des informations concernant l'autosurveillance des stations d'épuration et la "Base de données sur les eaux résiduaires urbaines" (BDERU) du ministère de l'Écologie et du Développement durable : l'agence de l'eau sera chargée d'assurer la "bancaisation" des données d'autosurveillance des STEP ainsi que, dans une deuxième étape, de celles des industriels (avec portail d'accès national). La BDERU sera réorientée comme un outil de vérification de la conformité réglementaire avec la directive européenne sur les ERU. Au cours du débat, les intervenants ont mis en avant :

- le besoin mais également la lourdeur de la validation des données avant leur utilisation ;
- la nécessité d'être proactif en matière de mise à disposition des données environnementales en les valorisant ; ces données élaborées par les acteurs de l'eau sont un moyen de connaissance et de pilotage ;
- la volonté exprimée par le public d'avoir accès à des données consolidées plutôt qu'exhaustives ;
- mais le besoin d'avoir accès à des données brutes téléchargeables, comme c'est le cas de certaines données sur le site de l'agence de l'eau, notamment pour les besoins d'étude (économies à faire sur la transmission des données à cette fin) ;
- la connaissance des données existantes (métadonnées) afin de mettre en place des synergies entre les réseaux existants (qui mesure quoi et où sont les données).

Concernant la situation des réseaux en Rhône-Alpes, une interrogation du catalogue des dispositifs de collecte (<http://www.rdbmrc.com/reseaux/presentation/main/index.php>) met en évidence 57 réseaux de mesure d'emprise nationale, de bassin, régionale ou locale. Il y a très peu de réseaux locaux (exemple du réseau de suivi des rejets d'effluents viticoles dans

le département du Rhône ou du réseau de suivi de la qualité des eaux du lac du Bourget). Une des demandes du Sdde est que chacun des maîtres d'ouvrage de réseau puisse compléter ce catalogue par une fiche descriptive de son réseau.

Il est regrettable qu'une recherche par bassin-versant ne soit pas possible.

Le problème de la validation des données renvoie également à celui de la responsabilité, qui doit être celle du maître d'ouvrage du réseau mais aussi celle de l'utilisateur de la donnée, parfois non validée. C'est également un problème de reconnaissance.

Les données doivent être traçables et ne pas « voyager seules » ! Le traitement des données doit être concomitant à l'acquisition et les attributs de la donnée précisés (exemple : donnée non validée mais test de cohérence effectué).

En ce qui concerne la précision des données, il n'y a pas de règle absolue en la matière : chaque donnée répond à un usage spécifique avec ses caractéristiques propres. Il s'agit d'avoir une précision adaptée à l'utilisation ultérieure de la donnée. La notion de fiabilité est plus importante que celle de précision proprement dite.

En résumé, l'exigence, quasi réglementaire, de valorisation et de diffusion des données nous pousse à l'amélioration de celles-ci et à réfléchir à pourquoi on les collecte et les exploite (« une donnée qui sert s'améliore »).

Afin d'illustrer sur deux cas concrets les enjeux de la mise en place des réseaux de surveillance de la DCE à partir des réseaux actuels et surtout le rôle des acteurs locaux, deux sessions ont été organisées :

- l'une concerne les expériences de production et d'utilisation de données d'usage autour du fleuve Rhône et le Grand-Lyon ;
- la seconde concerne la mise en commun d'une réflexion sur les besoins de données dans le cadre de la mise en œuvre d'un Sage.

3. Première table ronde

La table ronde s'est organisée autour des présentations de trois producteurs / utilisateurs de données sur le fleuve.

Tout d'abord, François Coutin⁵ a présenté l'approche du producteur d'eau, à partir de la description de l'ali-

⁵ Veolia Eau.

mentation en eau potable du Grand Lyon et du dispositif de suivi de la qualité de la ressource qui comprend un programme d'analyses des eaux à plusieurs niveaux de la ressource à intervalles réguliers et des mesures en continu sur l'eau du Rhône effectuées par deux stations d'alerte.

Les installations de mesures de ces dernières ont été choisies à partir de la définition des risques issue d'une étude réalisée dès 1982 et confirmée dans le cadre du Spiral (cf. infra). Il est noté qu'aujourd'hui, peu de valorisation est faite de ces données, les mesures en continu étant simplement archivées.

Thierry Charentus⁶ a ensuite décrit la mise en place de la base de données VIGILANCE, outil d'aide à l'autosurveillance du système d'assainissement du Grand-Lyon. Le bilan a montré l'apport significatif de l'outil pour la mise à disposition et le partage des données en interne et la production de rapports. Ceci se heurte toutefois à une hétérogénéité concernant la qualification des données (problème de cohérence, besoins de codification) et leur utilisation critique. D'un point de vue technique, il ne faut pas perdre de vue la complexité du système, le volume des données collectées (mesures en continu) et les temps de réponse. Une réflexion pourrait être menée sur une certaine ouverture du système vers le grand public en lien avec les données collectées par Camaly⁷ depuis une quinzaine d'années et pour lesquelles il n'y a pas de bancarisation ni valorisation.

Gérard Berne⁸ a présenté enfin le dispositif du SPIRAL Eau et les actions exemplaires réalisées. Celles-ci allant généralement au-delà des contraintes réglementaires, elles ont nécessité cette approche partenariale pour trouver les moyens de mise en œuvre. Ainsi, il a fallu près de 8 ans pour achever la réalisation de la station d'alerte de Ternay, permettant à la fois un suivi du milieu en aval des rejets et une surveillance patrimoniale de la ressource.

En fonctionnement depuis mars 2001, cette station a prouvé sa fiabilité, même si certains capteurs nécessitent un effort très important (métaux lourds notamment). Il existe aujourd'hui encore de grandes diffi-

cultés d'interprétation pour la fonction suivi patrimonial et pour la surveillance de l'impact des rejets amont hors alerte (représentativité de la donnée). Les seuils de détection des analyseurs sont d'ailleurs fixés très différemment de ceux des stations en amont de l'agglomération. La station nécessite encore un besoin d'optimisation du rapport entre les objectifs et les moyens (coûts).

Sur cette question de l'utilisation de la mesure en continu, les débats ont tourné autour de la pertinence des paramètres suivis (pas de pesticides par exemple) mais les limites techniques sont ici évidentes. Il faut être réaliste sur les coûts (matériel, supports informatiques) et surtout utiliser les données en complément d'autres sources afin de lier la donnée à la connaissance des pressions.

D'un point de vue patrimonial, ces stations présentent un intérêt immédiat pour le suivi de la température, paramètre revisité aujourd'hui, ainsi que pour compléter le suivi des substances toxiques.

Une autre action phare du Spiral Eau présentée par Gérard Berne concerne l'engagement pris en 2005 par le Grand Lyon et neuf industriels de réduire les flux de substances toxiques.

4. Deuxième table ronde

Changeant d'échelle et de lieu, Christophe Sibieude⁹ et Arnaud Teinturier⁹ ont présenté les enjeux de la donnée pour la définition et la mise en œuvre du SAGE Drac Romanche. Après une rapide description du contexte institutionnel, cadre qui guide beaucoup la réflexion, ils nous ont fait partager leurs idées sur la mise en place d'un observatoire.

Leur objectif a été de regrouper la donnée et de « créer la donnée manquante ». Le diagnostic de l'état des milieux a été réalisé à partir de 41 stations de mesure (étude ponctuelle). Sur le bassin, on recense 56 points de suivi par différents opérateurs (AERMC, DDE, DDASS, SIERG, REG) et sur des paramètres différents. Les données sont peu ou pas accessibles, et la coordination des acteurs est faible.

À partir de ce diagnostic, le dimensionnement d'un futur réseau a été réalisé sur la base de trois types de point : points témoins sur le bassin, points de suivi

⁶ Grand-Lyon.

⁷ Camaly : association d'industriels (Apora) et du Grand-Lyon pour la mesure des rejets de neuf industriels de l'agglomération et des STEP du Grand-Lyon ; participation à la réalisation de la station d'alerte de Ternay (infra).

⁸ DRIRE Rhône Alpes, Spiral.

⁹ Secrétariat de la CLE.

de rejets et points de bilan intermédiaires (exutoire de sous-bassins). Au total, il s'agit d'une soixantaine de points de suivi pour un coût de 90 k€/an. On peut noter d'importantes différences d'investissement sur le suivi des rejets (800 k€) et celui des points milieux (100-150k€).

Les points à clarifier concernent : les formats, la confidentialité et l'accès à l'information (niveau de diffusion), les délais de mise à disposition, la coordination entre les acteurs et les réseaux (contrôle de surveillance, contrôle opérationnel), le rôle de la CLE ou la répartition de la charge financière.

Concernant les délais de mise à disposition des données, il s'agit de trouver un compromis entre la validation de la donnée par son producteur et les attentes de la CLE. Il est cependant noté que les barrières à la diffusion des données tombent une fois que le dialogue est engagé. Les indications réglementaires pointent vers un délai d'un mois après validation.

Beaucoup de questions, également au cours de la première table ronde, ont porté sur la difficulté de rapprocher les suivis milieux et les analyses « rejets », tout en les distinguant nettement. Il est en effet difficile, voire illégitime, d'intégrer la mesure sur le milieu dans les arrêtés préfectoraux même s'il existe des possibilités de mesures collectives. Ces questions montrent bien l'importance de lier les données sur la qualité du milieu avec l'analyse des pressions sur celui-ci.

La DIREN indique le besoin d'éléments de doctrine sur ce sujet, tandis que des réflexions sont en cours pour compléter le dispositif de déclaration des émissions polluantes (IREP) ainsi que pour « bancariser » les données au droit des ICPE (cf. SDDE).

Il est important de noter que les réflexions de la CLE sur l'observatoire s'intègrent parfaitement dans la logique du contrôle opérationnel. À ce titre, le SAGE, en tant que « structure locale de gestion » (SLG) peut jouer un rôle fédérateur, mais définit également ses propres besoins, notamment vis-à-vis des réseaux DCE.

Le contrôle opérationnel poursuit néanmoins une autre logique. Ce travail constitue une base intéressante pour sélectionner les points du contrôle opérationnel. En revanche, il est rappelé que les systèmes du SIE doivent se substituer aux outils locaux. L'objectif est de faciliter l'accès à la bancarisation ainsi qu'à une certaine valorisation des données. L'exemple de

l'utilisation de bases existantes par la DDAF de l'Ain est cité.

Enfin, une question a également porté sur l'utilisation qui pourrait être faite des données issues de la recherche. Il est signalé que le 27 avril 2004 s'est tenu un colloque, organisé par la ZABR et le GRAIE sur le thème : « Les données pour la gestion des milieux aquatiques sur le bassin du Rhône : quelle mutualisation entre scientifiques et acteurs opérationnels ? » au cours duquel des questions très précises sur ce sujet ont été abordées. Les actes sont disponibles auprès du secrétariat de la ZABR, www.zabr.org.

5. Conclusions

Jean-Marc Chastel¹⁰ a résumé ses impressions sur les débats de l'après-midi qui ont représenté des échanges techniques précieux, avec un public différent. Il souligne l'hétérogénéité et la diversité des besoins : besoins liés aux usages autant que besoins d'information du public sur le suivi des actions.

Il faut néanmoins hiérarchiser les sujets et les priorités dans le cadre contraint que constitue la DCE. En premier lieu, on ne peut que se féliciter de la densification des réseaux (le réseau de contrôle de surveillance a permis de doubler le nombre de points en Rhône Alpes). Ceci constitue une offre plus fournie pour répondre à la demande.

Il s'agit maintenant d'accompagner ce développement et de se donner les moyens d'interpréter les données, notamment pour contribuer à la définition d'indicateurs pour la politique territoriale.

Nicolas Chantepy¹¹ a complété en soulignant les progrès réalisés en seulement un an dans la connaissance partagée sur les réseaux. Même si l'échéance de 2009 pour la mise en place des réseaux opérationnels semble lointaine, les actions à mettre en œuvre sont complexes du fait de la multiplicité des acteurs. Il s'agit de trouver la bonne articulation entre les deux niveaux DCE et local. Les aspects financiers restent à débattre, notamment quel retour direct par rapport aux producteurs. L'agence devra sans doute être plus sélective dans ses financements, mais également plus incitative.

¹⁰ Diren Rhône-Alpes, Sema.

¹¹ Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, Délégation Rhône.